



vic action

LA NOUVELLE OFFICIELLE DE SAINT-VICTOR

LA TROISIÈME FOIS,
C'EST TOUJOURS LA BONNE!

JONATHAN V. BOLDUC
Conseiller municipal / Rédacteur en chef, VIC Action



Très chers amis,

En quittant VIC Action en 2004, jamais j'aurais pu m'imaginer de le relancer en 2007! VIC Action revit, et aura désormais un rôle un peu différent - en plus des nouvelles locales, on veut surtout informer directement les gens des dossiers municipaux. Comme on sait qu'une bonne communication est vitale en toute situation, nous avons jugé bon de s'assurer de la même chose entre la Municipalité et ses citoyens.

Le concept reste le même sur le fait qu'il n'y aura pas d'encarts publicitaires, puisque le journal est financé par la Municipalité, mais à bien moindre coût qu'autrefois - le format 4 pages est abandonné au profit d'une feuille recto-verso, ce qui est vraiment plus économique. De plus, au lieu d'envoyer le tout chez l'imprimeur, on fera nous-même la polycopie avec les équipements du bureau municipal - le but est d'informer, pas d'en faire un chef d'oeuvre graphique, au plus grand bien de nos finances publiques. Dans un premier temps, notre communiqué sera publié aux deux mois. Cependant, dès qu'une nouvelle municipale doit être communiquée aux citoyens (par les Avis Publics), nous grefferons le VIC Action au dos des Avis Publics - les coûts seront ainsi éliminés, car ces Avis doivent être envoyés de toute façon!

Initialement, VIC Action sera bénévolement réalisé par moi-même ainsi que par Mme Marise Poulin, enseignante et conseillère municipale, qui se chargera de la correction. Tous les textes seront approuvés par les membres du conseil municipal avant publication.

Beauceville a son communiqué Le Beaucevillien, Saint-Benoit a son Écho de la Place, Saint-Éphrem a comme toujours son journal de la Chambre de Commerce, et Saint-Victor recouvre enfin son VIC Action. Il ne s'agit pas d'un journal d'opinions - nous avons le blogue sur le site web municipal à cet effet, où tous les citoyens peuvent s'exprimer sur des questions spécifiques.

On doit être pro-actif: dans tous les sujets traités dans VIC Action, ce sera la version OFFICIELLE, celle de la Municipalité. On prend nos responsabilités afin que tous soient bien informés.

POLITIQUE FAMILIALE

MARISE POULIN
Conseillère municipale

Responsable des questions familiales (RQF)



Bonjour!

Votre municipalité participe présentement à l'élaboration d'une politique familiale MRC. Cette politique a pour but d'améliorer la qualité

de vie des familles établies sur notre territoire et sur le territoire de la MRC Robert-Cliche.

J'ai été nommée à titre de responsable des questions familiales et je siège à la table de la MRC. Ainsi, je me préoccupe, au sein du conseil, de l'incidence des actions et politiques municipales sur les familles.

Pour me soutenir dans cette tâche, j'ai formé un « comité famille ». Voici les personnes qui siègent au sein de ce comité: Allye Lachance, André Lessard, Geneviève Moreau, Juliette Métivier, Nancy Huard, Nathalie Pépin, Vincent Gilbert et moi-même, Marise Poulin.

Dernièrement, nous avons fait circuler environ 200 exemplaires d'une consultation auprès des familles de Saint-

LE BILLET DE MONSIEUR LE MAIRE

ROLAND GIGUÈRE
Maire de Saint-Victor



Bonjour Mesdames et Messieurs,
gens de Saint-Victor.

Il me fait grandement plaisir de m'adresser à vous par l'entremise de ce premier numéro de ce nouvel outil d'information destiné spécifiquement à vous tous de Saint-Victor.

Mes premiers mots seront pour encourager ceux qui se dévouent pour nous donner la meilleure information sur ce qui se passe à Saint-Victor, que ce soit par l'intermédiaire du site internet municipal ou par la presse écrite que nous recevons régulièrement.

Je voudrais, en cette première parution, vous dire que je suis fier de représenter une municipalité comme Saint-Victor, comme j'ai eu la chance de le dire lors du gala "LES TALENTS DE CHEZ NOUS" qui avait lieu le 12 mai dernier en notre église. Je félicite Mme Caroline Pépin pour tout le travail accompli pour la réalisation, et surtout le succès de ce merveilleux spectacle. Nous avons pu constater et voir des personnages qui nous font honneur et qui contribuent à bien faire connaître notre municipalité au niveau régional, provincial, dans tout le Canada et même aux États-Unis.

Que l'on parle de M. Jean-Philippe Gilbert, un grand athlète qui nous fait honneur dans l'équipe de football du Rouge & Or de l'Université Laval et qui a remporté le championnat l'an dernier, de M. Karolin Métivier patineur artistique que l'on peut voir évoluer dans les plus grands concours à la grandeur du Canada et du côté américain et qui se classe parmi les meilleurs, de Mme Sandra Bolduc qui a osé se présenter au concours de beauté Mannequin d'un jour et qui est parvenue à gagner ce concours dans sa catégorie, nous l'avons vue à la télévision, nous l'avons entendue à la radio ainsi qu'aux reportages dans les médias, Mme Stéphanie Bélanger qui s'est présentée et qui a été choisie parmi les finalistes du concours Miss Univers pour représenter le Québec. Et que dire de l'équipe de jeunes qui travaillent pendant plus d'un an à organiser nos Festivités Western dont nous sommes très fiers.

Bravo à tous et à toutes, félicitations pour votre courage, votre audace et surtout pour votre magnifique performance. Au nom de toute la population de Saint-Victor, je vous adresse nos plus cordiaux remerciements. Si d'autres jeunes ou autres personnes veulent s'illustrer autant, je les encourage fortement à OSER pour parvenir à votre but.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Comités et organismes - publiez vos activités à:
vicaction@st-victor.qc.ca

Victor. Grâce aux réponses et aux commentaires que nous compilerons, nous pourrons connaître l'état de la situation, définir le rôle de la municipalité, établir des paramètres, choisir des secteurs d'intervention, identifier des partenaires, établir un plan d'action, etc.

Il y a beaucoup de travail à faire, nous en sommes conscients. C'est en communiquant et en s'entraidant que nous parviendrons à assurer un milieu de vie favorable au développement de la famille dans toute sa diversité et à contribuer à l'amélioration de la qualité des services en faveur des familles.

SAINT-VICTOR CÉLÈBRE SON PATRIMOINE!

JONATHAN V. BOLDUC
Conseiller municipal attiré au Patrimoine



Les fusions municipales et l'étalement urbain des dernières années ont forcé la Municipalité à harmoniser les noms de rues sur son territoire. Afin d'éviter toute confusion ou toute erreur de la part des services d'urgence, il nous fallait agir en ce sens. Rien n'importe plus pour une municipalité que d'assurer la sécurité de ses citoyens.

JUMELER SÉCURITÉ ET PATRIMOINE

Ainsi, depuis quelques semaines, on voit déjà une redéfinition des rues pour en normaliser leur parcours. On voit aussi apparaître de nouveaux noms de rues. Comme l'histoire de Saint-Victor regorge de gens qui se sont dévoués pour leurs semblables, la Société du Patrimoine de Saint-Victor a fait la suggestion de noms de gens ayant marqué notre histoire, et

ceux-ci ont été adoptés par le conseil municipal pour nommer ces rues.

RUE LOUIS-TURGEON

Il s'agit du petit segment de rue qui connecte la rue St-Joseph à la rue Principale - il fallait lui donner un nom, puisque la rue St-Joseph s'étend maintenant jusqu'à la sortie Ouest du village, tout près du garage des briqueleurs Plante. Louis Turgeon a été maire de Saint-Victor de 1886 à 1899, et de 1901 à 1907, ainsi que préfet de comté pendant 2 ans et juge de paix. Il était propriétaire de lots et a soutenu la prolongation du chemin de fer Québec Central.

RUE FRANÇOIS-GOSSELIN

La rue Poulin étant maintenant mieux circonscrite (on ne peut croiser une rue sur laquelle on est déjà!), on retrouve la rue François-Gosselin, débutant sur le boulevard Duval (à l'endroit où débutait la rue Bernard jadis) et constitue en fait désormais l'artère principale au cœur des Emplacements Victor Duval. François Gosselin a été maire de 1880 à 1886. Il était commerçant et fut l'un des promoteurs du chemin de fer du Québec Central qui passa à Saint-Victor - la pièce de théâtre Désir de

vivre réalisée en 2002 a fait mention de sa personne, qui a été interprétée avec brio par M. Marc Roy.

RUE EMMA-BRETON

Cette rue n'avait pas été nommée et ne regroupera aucune résidence puisqu'elle sert de connection entre deux rues (Bernard et François-Gosselin). Mme Emma Breton fut une maîtresse d'école dévouée qui a vu plusieurs cohortes d'élèves passer dans ses classes, parfois en groupes de 30-40 à la fois. À nos yeux, il nous est apparu important de souligner le travail des femmes par un exemple de vie concret, soit Mme Emma Breton.

RUE DR HENRI-LACOURCIÈRE

Avec les travaux apportés à l'édifice municipal et la relocalisation de la Maison des Jeunes au stade, la nouvelle rue, créée avant tout pour permettre aux pompiers de partir plus rapidement sans faire de détours, a été nommée en l'honneur du Docteur Henri Lacourcière qui a été le premier maire du village séparé de la paroisse, soit de 1922 à 1927, et qui s'avère aussi le père de Luc Lacourcière, dont la bibliothèque se retrouve justement sur cette rue.

Sources: Centenaire de Saint-Victor de Beauce et Désir de se raconter.

RÈGLEMENTS EN BREF

Principaux articles pour les usagers du Lac Fortin et du Lac aux Cygnes.

Ce règlement vise à mieux protéger l'eau et l'environnement du Lac Fortin et du Lac aux Cygnes dans le but de minimiser au maximum les risques de contaminations provenant de différentes sources.

ARTICLE 2

Que chaque propriétaire de terrains, construits ou non, autour du Lac Fortin et Lac aux Cygnes et ayant une ou plusieurs embarcations motorisées, quel que soit le modèle, doit la ou les faire enregistrer auprès de la personne désignée par la Municipalité.

ARTICLE 3

Que la personne désignée appose un autocollant par embarcation motorisée, autorisant celle-ci à naviguer sur le Lac Fortin et le Lac aux Cygnes et qu'il en dresse l'inventaire.

ARTICLE 4

Que chaque propriétaire d'embarcation motorisée paie le montant déterminé annuellement par la Municipalité.

ARTICLE 5

Que l'argent récolté par ce droit reste la propriété de l'APELF qui en disposera pour les frais de cet enregistrement et pour l'aider à protéger l'environnement du Lac Fortin et du Lac aux Cygnes.

ARTICLE 6

Que tous propriétaires de terrain autour du Lac Fortin et du Lac aux Cygnes, défendent l'accès au lac à tous autres propriétaires d'embarcation non résidents, sous peine d'amende sévère. Voir article pour les

amendes.

ARTICLE 7

Que toutes embarcations, motorisées ou non, ayant navigué sur un autre lac, rivière ou fleuve, soient bien nettoyées et bien lavées avec une laveuse à pression avant d'être remises à l'eau sur le Lac Fortin et le Lac aux Cygnes. Dans le cas contraire, le propriétaire de l'embarcation ainsi que le propriétaire du terrain ayant laissé cette embarcation mise à l'eau, se verront imposer une amende.

ARTICLE 8

Qu'il soit défendu à tous propriétaires de terrain autour du Lac Fortin et du Lac aux Cygnes de modifier ou faire modifier les rives du lac de quelque façon que ce soit sans s'être conformé avec les règlements de la MRC et qu'une inspection devra être faite annuellement par la personne désignée par la Municipalité avec photos à l'appui et ceux qui ne respectent pas cet article seront passibles d'une amende sévère.

ARTICLE 10

Que soit défendu à tous propriétaires de terrain autour du lac de couper ou de faire couper, d'endommager les arbres existants à moins que ceux-ci nuisent, soient pourris ou considérés comme dangereux. Une autorisation écrite devra être émise par la personne désignée par la Municipalité. Il en est de même pour tous autres arbustes au même endroit et de dimension semblable que celui qui a été coupé ou arraché.

ARTICLE 11

Que tout matériel de remplissage transporté dans un périmètre de 100 mètres autour du Lac Fortin et du Lac aux Cygnes devra faire l'objet d'une inspection par la personne désignée de la Municipalité afin de s'assurer que le matériel ne soit pas contaminé de quelque façon que ce soit et que chaque site ou matériel de remplissage

prélevé devra être préalablement inspecté par la même personne désignée.

ARTICLE 12

Afin d'éviter de causer des dommages environnementaux dans le secteur de zone villégiature, au Lac Fortin et au Lac aux Cygnes, il est STRICTEMENT interdit d'épandre des produits de fertilisation, d'engrais ou tous autres produits de traitement pour la pelouse sur les terrains dans le secteur du Lac Fortin et du Lac aux Cygnes.

ARTICLE 13

Seuls les propriétaires de roulottes ou motorisés ayant un droit acquis et ayant un autocollant, sur ceux-ci, ont droit de les installer sur leur terrain. Aucune autre roulotte ou motorisé n'ont accès dans les zones de villégiature du lac, même les fins de semaine, ou pour quelques jours seulement. Tout propriétaire de roulottes ou motorisés et même le propriétaire du terrain seront passibles d'une amende après le premier avertissement verbal et écrit et le véhicule devra quitter les lieux immédiatement.

ARTICLE 14

AMENDE : Toute personne ne respectant pas ce règlement recevra un avertissement verbal et écrit. En cas de récidives, une amende de 200\$ lui sera imposée. À chacune des récidives suivantes, l'amende sera le double de la fois précédente. Si le récidiviste ne paie pas l'amende imposée, une mise en demeure lui sera assignée et des poursuites seront entreprises contre lui. Toute personne ne respectant pas les articles nos 6-7-8 et 12, sera passible d'une amende de 500\$ pour la première offense et en cas de récidive, l'amende sera de 1 000\$ en plus de l'amende prévue au paragraphe précédent incluant les autres conditions suite à d'autres infractions du même genre.

Ventes de garage annuelles
14 au 22 juillet
Profitez-en!!